



Titre de la fonction :

Percepteur(trice) des amendes

Période d'affichage :

Du 16 février au 25 février 2022

Groupe :

Cols blancs

Type d'engagement :

Temporaire, moins de 4 mois

Service :

Greffe

Sommaire du poste

La personne titulaire du poste, sous la supervision du (de la) Greffier(ère) de cour, met en œuvre l'ensemble des activités de perception reliées à l'exécution des jugements en matière pénale. En ce sens, elle informe les contrevenants des procédures judiciaires, leur explique les différentes modalités de paiements et procède à diverses procédures judiciaires (entente de paiements différés, saisie, mandat d'amener, etc.).

Également, elle doit s'assurer de répondre à toutes demandes relatives à son service.

Exigences :

Formation

- Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques juridiques ou domaine connexe.

Expérience

- Minimum d'un an d'expérience dans un domaine juridique.

Autres

- Connaissance des procédures judiciaires et des tâches relatives au greffe d'une cour.

Atouts

- Connaissance de niveau débutant de la suite Microsoft Office (Excel, Word et Outlook);
- Connaissance des logiciels concernant la cour municipale.

Salaire

Le salaire est établi selon la classe 8 (provisoire) de la convention collective des employés de bureau (cols blancs), soit au taux horaire minimal de 32,77 \$ et un taux horaire maximal de 37,23 \$.

Horaire:

Poste régulier à temps complet, à raison de 32.5 heures / semaines.

Toute personne intéressée par ce poste devra faire parvenir sa candidature via le site <http://www.sjsr.ca/recrutement> avant la fin de l'affichage. Veuillez noter que seules les personnes ayant transmis leur candidature via ce site seront considérées.

Nous vous remercions de votre intérêt, mais veuillez noter que nous communiquerons seulement avec les personnes retenues.

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Prendre note que des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.

Ville centre et capitale régionale du Haut-Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu se classe au 11^e rang des villes de la province. Située au sud du Québec, sur la rive sud de Montréal et à 20 minutes du pont Champlain, elle accueille plus de 99 000 résidents. Soucieux de la qualité des services et du bien-être des citoyens, c'est plus de 1 000 employé(e)s engagé(e)s qui participent activement à son essor.